

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD**

**CONSULTATION N°2026-03
MARCHÉ N° EJ -**

***ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)***

**Collecte et traitement de bouteilles de protoxyde d'azote au profit
des forces de sécurité intérieur de la zone de défense Nord**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
ARTICLE 2 – CONTRACTANT.....	3
ARTICLE 3 – PRIX.....	5
ARTICLE 4 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE.....	5
ARTICLE 5 – DÉLAIS D'INTERVENTION.....	5
ARTICLE 6 – PAIEMENTS.....	5
ARTICLE 7 – AVANCES.....	6
ARTICLE 8 – SOUS-TRAITANCE.....	6
ARTICLE 9 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE.....	7
ARTICLE 10 – DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	7
ANNEXE 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION DE SOUS-TRAITANCE.....	8
ANNEXE 2 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU).....	9
ANNEXE 3 – DÉCLARATION DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.....	10

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le contrat qui est conclu avec l'entreprise dont l'offre a été retenue par le maître d'ouvrage ci-après :

- L'acheteur Ministère de l'Intérieur
- Le représentant du pouvoir adjudicateur Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord

puis acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, est un accord-cadre ayant pour objet des prestations de collecte et de recyclage de bouteilles de protoxyde d'azote au profit des forces de sécurité intérieure de la zone de défense Nord.

L'offre du présent accord-cadre est établie sur la base des conditions en vigueur au mois zéro (Mo) : **SEPTEMBRE 2026**.

Accord-cadre à bons de commande,
en application des articles R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique,
passé selon la procédure formalisée de l'appel d'offres,
en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2 du code de commande publique.

La personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du code de la commande publique est :

Monsieur le directeur de l'administration générale et des finances du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Nord ;

L'ordonnateur :

Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du département du Nord ;

Le comptable assignataire des paiements :

Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et du département du Nord.

ARTICLE 2 – CONTRACTANT

2.1 – Je, contractant unique, soussigné :

agissant au nom et pour le compte de la société :

au capital de :

ayant son siège social à :

.....

Adresse de l'établissement qui réalisera les prestations (si différente du siège social) :

.....

Courriel :

Tél :

immatriculé à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissements (SIRET) :
- numéro d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
- numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) n°2026-03 et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, dans le respect des clauses du CCATP n°2026-03 et des documents qui y sont mentionnés. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT QUATRE-VINGTS (180) JOURS à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2 – Nous, co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après,

Rayer la mention inutile } groupées solidaires les unes des autres,
groupées conjointes les unes des autres,

Après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec le mandataire solidaire.

Premier cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

Deuxième cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

Troisième cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par (*identité du mandataire* dûment mandaté à cet effet,

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives et techniques particulières n°2026-03 et des documents qui y sont mentionnés,

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement.

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, dans le respect des clauses du CCATP n°2026-03 et des documents qui y sont mentionnés. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de CENT-QUATRE-VINGTS (180) JOURS à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix sont établis selon les conditions économiques en vigueur au mois Mo défini à l'article 1 du présent acte d'engagement.

Les prestations de l'accord-cadre issu de la consultation n°2026-03 sont rémunérées sur la base de prix unitaires détaillés dans l'annexe 2 de l'acte d'engagement (bordereau de prix unitaires – BPU).

Les modalités d'évolution du prix sont fixées dans l'article 12.2 du cahier des clauses administratives et techniques particulières n°2026-03.

ARTICLE 4 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre issu de la consultation n°2026-03 est conclu pour une durée ferme de deux ans à compter de la date définie lors de la notification.

Il est reconductible tacitement deux fois pour des périodes d'un an.

En application de l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, les titulaires ne pourront pas refuser les reconductions.

En cas de non-reconduction du marché, le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision au titulaire via la plateforme des achats de l'État (PLACE), 2 mois avant la date anniversaire du début des prestations.

ARTICLE 5 – DÉLAIS D'INTERVENTION

Les délais d'intervention en nombre de jours ouvrés seront précisés pour chaque site à l'article 19 du CCATP n°2026-03.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

L'acheteur public se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

☐ 1^{er} contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

☐ 2^{ème} contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

☐ 3^{ème} contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

RIB DE CHAQUE CO-CONTRACTANT A FOURNIR

L'acheteur public se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les actes modificatifs ou les actes spéciaux.

ARTICLE 7 – AVANCES

En application des articles R.2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique, aucune avance ne sera versée si le montant du bon de commande n'excède pas 50 000,00 € HT

Si le montant du bon de commande excède 50 000,00 € HT, et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance sera versée au titulaire sauf en cas de refus par celui-ci précisé ci-dessous.

☐ Le mandataire refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 11-2 du CCATP
(Cocher la case pour refuser de percevoir l'avance)

ARTICLE 8 – SOUS-TRAITANCE

L'annexe 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom du sous-traitant concerné.

Dans le cas où plusieurs sous-traitants seraient envisagés, l'annexe 1 serait dupliquée autant de fois qu'il y a de sous-traitants (un seul sous-traitant par exemplaire de l'annexe 1).

Chaque exemplaire de l'annexe 1 constitue une demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement en tant que titulaire chargé de l'exécution des prestations est ainsi de :€ (euros) TTC

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au représentant du pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature des prestations	MONTANT HT
	€
	€
	€
Total :	€

ARTICLE 9 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, l'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise, sur la plateforme au moment de la remise de l'offre .

Fait en un seul original

A

Le

Le candidat
signature de la société

ARTICLE 10 – DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

L'offre proposée par l'entreprise (ou par le groupement titulaire), est acceptée selon les conditions financières fixées à l'article 3 et l'annexe 2 du présent document, pour valoir acte d'engagement.

Lille, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION DE SOUS-TRAITANCE

Consultation n°2026-03

SOUS-TRAITANT N°

ACCORD-CADRE :

Titulaire :

Objet de l'accord-cadre :

IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT :

Nom, raison ou dénomination sociale :

Adresse :

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitant ce dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R.2193-10 ou R.2393-33 du code de la commande publique) :

OUI ☐

NON ☐

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Compte à créditer :

(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Mois d'établissement des prix : **SEPTEMBRE 2026**

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :

Le sous-traitant,

Le titulaire,

Pièces jointes :

- Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions d'accéder aux marchés publics.
- Capacités professionnelles et financières du sous-traitant.
- Lettre de demande du sous-traitant s'il souhaite bénéficier de l'avance.

ANNEXE 2 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Consultation n°2026-03

Numéro de poste	Désignation	Prix HT (€)	Taux de TVA	Prix TTC (€)
A01	Collecte et traitement d'une (1) bouteille de protoxyde d'azote			
A02	Mise à disposition d'un contenant pour bouteilles de protoxyde d'azote			
A03	Chargement et transport du site situé dans le département du Nord (59) au centre de traitement			
A04	Chargement et transport du site situé dans le département du Pas-de-Calais (62) au centre de traitement			
A05	Chargement et transport du site situé dans le département de l'Oise (60) au centre de traitement			
A06	Chargement et transport du site situé dans le département de la Somme (80) au centre de traitement			
A07	Chargement et transport du site situé dans le département de l'Aisne (02) au centre de traitement			

ANNEXE 3 – DÉCLARATION DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En application de l'article 21 du CCATP n°2026-03 relatif aux conditions d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) :

Je soussigné M

en qualité de

de la société....., déclare :

☐ Ne pas avoir recours à des outils d'intelligence artificielle

☐ Avoir recours à des outils d'intelligence artificielle

(Cocher la case adaptée)

Si recours :

Outil(s) utilisé(s) :
.....
.....

Finalité de l'utilisation :
.....
.....

Données du marché utilisées dans le cadre de l'IA :
.....
.....

A , le

Signature et cachet